



Questions: Toutes

COMMISSIONS D'ÉTUDES 1 ET 2

ORIGINE: PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE SUR LA RÉOLUTION 9 DE LA CMDT-98

TITRE: RAPPORT SUR LA RÉUNION OFFICIEUSE TRAITANT DE LA RÉOLUTION 9 DE LA CMDT-98 ET D'AUTRES QUESTIONS APPELANT DES ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC L'UIT-R

1 Résolution 9 de la CMDT-98

Les documents suivants ont été examinés:

- Document 1/046-2/065 - Rapport de la réunion préparatoire (Genève, 3-4 mars 1999) et méthode recommandée pour le traitement de la Résolution 9 de la CMDT-98 (Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre);
- Document 1/096-2/118 - Note de liaison adressée par la Commission d'études 1 de l'UIT-R aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D concernant les mesures à prendre relativement à la Résolution 9 de la CMDT-98;
- Document 1/096-2/118(Add.1) - Projet de questionnaire sur la gestion du spectre, rédigé par la Commission d'études 1 de l'UIT-R afin de recueillir des informations auprès de tous les Etats Membres de l'UIT et de tous les Membres du Secteur des radiocommunications et du Secteur du développement des télécommunications, en application de la Résolution 9.

D'autres propositions informelles de révisions du Document 1/096-2/118, présentées par le groupe de rédaction de la Commission d'études 1 de l'UIT-R et par des membres des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, ont été examinées.

Le questionnaire a été revu et il en a été élaboré une version définitive, compte tenu des observations et des propositions reçues.

Point de contact: M. Terry Jeacock, Radiocommunications Agency, London, Royaume-Uni
Tél.: + 44 171 2110004 / Fax: +44 171 2110028
E-mail: terence.jeacock@itu.int / jeacockt@ra.gtnet.gov.uk

Il a été rédigé un projet de lettre circulaire qui sera envoyée avec le questionnaire. Cette lettre circulaire sera envoyée conjointement par le Directeur du Bureau des radiocommunications et par le Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

Il a été convenu d'adresser à la Commission d'études 1 de l'UIT-R une note de liaison¹ rendant hommage au travail accompli, approuvant les décisions prises par ladite Commission et confirmant la poursuite et l'approfondissement de la coopération en application de la Résolution 9.

2 Liaison avec la Commission d'études 1 de l'UIT-R concernant la Question 12/1

Les documents suivants ont été examinés:

- Document 1/052-2/069 - Rapport sur la réunion du Groupe consultatif mixte sur les aspects économiques de la gestion du spectre (mars 1999).
- Document 1/092-2/115 - Note de liaison adressée à la Commission d'études 1 de l'UIT-R reproduisant une révision du Rapport UIT-R SM.2012 - Aspects économiques de la gestion du spectre.

Il a été pris note des remarques formulées pendant les séances plénières des réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et une note de liaison¹ a été rédigée pour remercier la Commission d'études 1 de l'UIT-R d'avoir répondu rapidement à la demande présentée à la réunion du Groupe de Rapporteurs pour la Question 12/1. Cette demande visait à mettre à jour le rapport en y incluant des données d'expérience acquises par certains pays en ce qui concerne les aspects économiques de la gestion du spectre. La Commission d'études 1 de l'UIT-R est encouragée à poursuivre ses travaux sur ce sujet, plus particulièrement en vue d'obtenir de nouvelles études de cas détaillés.

3 Note de liaison adressée par la Commission d'études 1 de l'UIT-R (Groupe de travail 1B)

Le document suivant a été examiné:

- Document 1/098-2/119 - Directives concernant le cadre réglementaire de la gestion nationale du spectre.

Les participants à la réunion ont pris note du fait que la Commission d'études 1 de l'UIT-D a décidé que les Rapporteurs pour les Questions relevant de cette Commission d'études devaient être invités à définir les aspects de leur travail susceptibles de bénéficier de la coopération mutuelle avec la Commission d'études 1 de l'UIT-R. En tant que coprésident du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9, M. Jeacock a été prié de rassembler les éventuelles réponses et de les transmettre à la Commission d'études 1 de l'UIT-R. Il a également été noté que les thèmes indiqués pour étude dans la note de liaison¹ pouvaient intéresser toutes les administrations. Il a été décidé de rédiger une note de liaison¹ pour informer la Commission d'études 1 de l'UIT-R des mesures prises.

¹ Une note de liaison unique a été rédigée à l'intention de la Commission d'études 1 pour traiter tous les sujets. Se reporter au Document 1/102-2/134.

4 Avantages de la gestion du spectre assistée par ordinateur

Le document suivant présenté par Agra Spectrocan (Canada) a été examiné:

- Document 2/098 - Octroi de licences à des stations de radiocommunication, avantages administratifs et économiques de la gestion du spectre assistée par ordinateur.

Les participants ont reconnu que le document mettait à juste titre l'accent sur la nécessité de sensibiliser les pays en développement aux avantages de la gestion du spectre assistée par ordinateur. Ils ont toutefois estimé que le document, dont certains passages traitent de l'assistance informatique pour l'octroi de licences aux stations de radiocommunication et de ses retombées économiques, devait être transmis à la Commission d'études 1 de l'UIT-R afin qu'elle l'examine dans le cadre de son programme de travail. Ce document devrait donc être annexé à la note de liaison¹ présentée à la Commission d'études 1 de l'UIT-R.

5 Examen des Résolutions de l'UIT-R intéressant le Secteur du développement des télécommunications

Les documents suivants ont été examinés:

- Résolution UIT-R 7: Développement des télécommunications, y compris la liaison et la collaboration avec le Secteur du développement de l'UIT.
- Résolution UIT-R 11-2: Mise au point du système de base pour la gestion automatisée du spectre.

Ces Résolutions ont été brièvement examinées et les participants ont reconnu qu'elles présentaient un certain intérêt pour les travaux du Secteur du développement, mais qu'elles devaient être mises à jour. Il a été décidé que MM. Kisrawi et Jeacock (tous deux Vice-Présidents de la Commission d'études 1 de l'UIT-R) devraient collaborer en vue de présenter des modifications au Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R qui, à son tour, les transmettrait à l'Assemblée des radiocommunications de l'an 2000.

6 Représentants régionaux au sein du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9 de la CMDT-98

- Afrique: M. Idrissa SAMAKE (Mali)
M. Kouakou YAO (Côte d'Ivoire)
M. Gomes ZITA (Mozambique)
- Amériques: M. Norbert SCHROEDER (Etats-Unis)
- Etats arabes: M. Nabil KISRAWI (Syrie)
- Asie: M. P.K. GARG (Inde)
- Europe: M. Terry JEACOCK (Royaume-Uni)
M. Pierre FONTAINE (France)
- Pays de la CEI: M. Vadim NOZDRIN (Russie)

¹ Une note de liaison unique a été rédigée à l'intention de la Commission d'études 1 pour traiter tous les sujets. Se reporter au Document 1/102-2/134.

ANNEXE

**Projet de circulaire administrative - concernant la diffusion
du questionnaire sur la gestion nationale du spectre**

- Aux: Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur du développement des télécommunications et aux Membres du Secteur des radiocommunications
- Objet: Questionnaire sur la gestion nationale du spectre des fréquences radioélectriques afin de recueillir les renseignements nécessaires pour mettre en oeuvre la Résolution 9 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98, La Valette)

Madame/ Monsieur,

A la demande de MM. Nabil Kisrawi, Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D et Robert Mayher, président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R, nous vous faisons parvenir, à l'aide du Mémoire pour action ci-joint 1) pour suite à donner un questionnaire en deux parties sur la gestion nationale du spectre des fréquences radioélectriques (voir Pièces jointes 1 et 2); 2) pour information un rapport récapitulatif des réponses apportées à des questionnaires analogues déjà diffusés sur le même sujet (voir Pièce jointe 3).

Ce questionnaire a pour objet de recueillir, auprès des administrations et du secteur privé, des informations concernant 1) les activités des différents pays en matière de gestion du spectre des fréquences radioélectriques et 2) les produits disponibles auprès de l'industrie pour l'utilisation du spectre. Nous avons besoin de ces informations de toute urgence pour pouvoir élaborer un rapport commun au Secteur des radiocommunications et au Secteur du développement des télécommunications, rapport destiné à faciliter la tâche des administrations lorsqu'elles examineront d'autres stratégies d'utilisation nationale du spectre.

Les Parties I et II du questionnaire s'adressent aux administrations, les Membres des Secteurs étant invités à remplir uniquement la Partie I, dans le cas où elle s'applique à eux. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renvoyer au Bureau de développement des télécommunications le questionnaire dûment rempli avant le **31 décembre 1999** au plus tard à l'adresse suivante: [_____].

Toute question ou demande d'information complémentaire sur ce questionnaire devra être adressée à MM. Jeacock ou Garg, coprésidents du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9 de la CMDT-98 (voir adresse dans l'appendice). La présente Circulaire administrative ainsi que le questionnaire ont été postés sur le site web de l'UIT-R et sur celui de l'UIT-D. Pour que toutes les informations reçues puissent être analysées dans les meilleurs délais, vous êtes invités à les soumettre, dans la mesure du possible, par voie électronique.

Veuillez agréer, Madame/ Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Hamadoun I. Touré
Directeur du Bureau de développement
des télécommunications

Robert W. Jones
Directeur du Bureau des
radiocommunications

Pièce jointe: Questionnaire

APPENDICE

MÉMORANDUM POUR ACTION

- A: Tous les Etats Membres de l'UIT et tous les Membres du Secteur des radiocommunications et du Secteur du développement des télécommunications
- De: M. Nabil Kisrawi, président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D
M. Robert Mayher, président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R
- Coordonnateur: M. Terry Jeacock, président du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9 de la CMDT-98
- Objet: Questionnaire sur la gestion nationale du spectre des fréquences radioélectriques établi en application de la Résolution 9 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98, La Valette)

Aux termes de la Résolution 9 adoptée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98) il est demandé aux Directeurs de l'UIT-D et de l'UIT-R d'élaborer un rapport sur les utilisations nationales actuelles et en projet du spectre des fréquences radioélectriques. Il leur est également demandé d'examiner et de mettre en oeuvre une méthode efficace permettant d'encourager et de faciliter la participation et la contribution actives des pays en développement, et notamment des PMA, à l'élaboration de ce rapport.

En application de cette Résolution, la Commission d'études 1 de l'UIT-R a approuvé la proposition de l'UIT-D visant à créer un Groupe de travail mixte UIT-R/UIT-D appelé "Groupe de travail mixte sur la Résolution 9" et a défini un projet de programme de travail en vue de l'élaboration dudit rapport. Ce projet a été soumis pour examen et adopté par les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D à leurs réunions respectives (Genève, septembre 1999).

Comme cela est prévu dans le projet de programme de travail du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9, les activités proposées portent sur les points suivants: 1) collecte d'informations précises auprès de tous les Etats Membres et de tous les Membres du Secteur des radiocommunications et du Secteur du développement des télécommunications, à l'aide du questionnaire en deux parties (voir les Pièces jointes au présent appendice) diffusé conjointement par le Secteur des radiocommunications et le Secteur du développement des télécommunications; 2) utilisation des compétences des membres du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9 dans le domaine de la gestion du spectre pour analyser les informations ainsi recueillies; et 3) élaboration d'un rapport dont seront saisies la Commission d'études 1 de l'UIT-R et les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. Pour que ces activités puissent être terminées dans les meilleurs délais, les Etats Membres et les Membres des Secteurs sont instamment priés de renvoyer dès que possible le questionnaire dûment rempli.

Il est prévu, sous toute réserve, de procéder à une première évaluation des réponses pendant la réunion du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9 (Genève, 1-2 mars 2000).

La Pièce jointe 1 (Questions particulières sur la gestion nationale du spectre ayant un rapport avec la Résolution 9) correspond à la partie du questionnaire qui s'adresse aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs. Les Etats Membres sont invités à: 1) répondre aux questions sur les attributions de fréquences faites au niveau national (et indiquer également les paramètres techniques des systèmes exploités dans les bandes de fréquences données); et 2) décrire en détail les problèmes particuliers qu'ils rencontrent dans la gestion nationale du spectre. Les Membres des Secteurs sont invités à indiquer les paramètres techniques des systèmes actuellement disponibles pour des bandes de fréquences données. Par commodité, un extrait de l'article S5 du Règlement des radiocommunications (Tableau d'attribution des bandes de fréquences entre 29,7 et 960 MHz) est reproduit dans la Pièce jointe 1. Comme, par ailleurs, il est disponible sur le site web de l'UIT-R, vous êtes invités à soumettre les informations demandées par voie électronique.

La Pièce jointe 2 (Questions générales sur la gestion nationale du spectre) correspond à la partie du questionnaire qui ne s'adresse qu'aux Etats Membres. Il s'agit d'une révision d'un questionnaire général qu'a déjà diffusé l'UIT-R (CA/401 datée du 20 janvier 1993). Les réponses seront utilisées à la fois pour élaborer le rapport demandé dans la Résolution 9 et planifier le programme des activités futures de la Commission d'études 1 de l'UIT-R.

La Pièce jointe 3 est un rapport récapitulatif des pays qui ont répondu au questionnaire général précédent de la Commission d'études 1 de l'UIT-R sur la gestion nationale du spectre. Elle donne les premiers résultats de l'évaluation des réponses.

Les Etats Membres et les Membres des Secteurs sont invités à faire parvenir leurs réponses à ce questionnaire en deux parties au Bureau de développement des télécommunications avant le 31 décembre 1999, à l'adresse suivante: [_____]

Toute question ou demande d'information complémentaire concernant ce questionnaire doit être adressée au coprésidents du Groupe de travail mixte, MM. Jeacock ou Garg, à l'adresse indiquée ci-dessous:

M. P.K. GARG
Ministry of Communications
Joint Wireless Advisor to the Government of India
Wireless Planning and Coordination Wing
317 Dak Bhavan
Parliament Street
New Delhi 110001
Inde

Tél: +91 11 37 55440
Fax: +91 11 37 16111
E-mail: pkgarg@vsnl.com

M. Terence JEACOCK
Radiocommunications Agency
Wyndham House
189 Marsh Wall
London E14 9SX
Royaume-Uni

Tél: +44 207 21 10004
Fax: +44 207 21 10021
E-mail: terence.jeacock@ties.itu.int

PIÈCE JOINTE 1

QUESTIONNAIRE - PARTIE I

(A remplir par les Administrations et les Membres des Secteurs,
dans le cas où elle s'applique à eux)

Questions particulières sur la gestion nationale du spectre des fréquences radioélectriques**1 Informations sur les attributions de fréquences faites au niveau national:
29,7-960 MHz**

- a) Si vous avez publié un Tableau national d'attribution des bandes de fréquences, vous voudrez bien nous en faire parvenir un exemplaire (version électronique, version imprimée ou les deux) avec vos réponses au questionnaire.
- b) Dans le cas contraire, vous pouvez utiliser l'extrait modifié de l'article S5 du Règlement des radiocommunications qui est joint pour donner des indications générales sur l'utilisation que votre administration fait de cette gamme de fréquences dans les limites du territoire national.

Lorsque vous utiliserez l'extrait modifié ci-joint du Tableau international d'attribution des bandes de fréquences (extrait de l'article S5 du Règlement des radiocommunications), vous êtes invités, que vous soyez une administration ou un représentant du secteur privé, à donner les informations suivantes. Dans la colonne "Attributions nationales", les représentants d'administrations sont invités à donner le nom du service de radiocommunication (en utilisant la terminologie de l'UIT donnée dans l'article S1 du Règlement des radiocommunications, par exemple FIXE, MOBILE, recherche spatiale, radioastronomie, etc.) auquel une bande de fréquences donnée a été attribuée. Dans la colonne "Observations", 1) les représentants d'administrations sont invités à donner, éventuellement, d'autres spécifications techniques définies au niveau national pour telle ou telle bande de fréquences, espacement entre canaux ou restrictions imposées à la puissance du signal rayonné ...; et 2) les représentants de l'industrie sont invités à donner les paramètres d'exploitation, espacement entre canaux, puissance du signal rayonné, ..., des produits qui peuvent être exploités dans une bande de fréquences donnée.

2 Problèmes rencontrés dans la gestion nationale du spectre

Décrivez brièvement les problèmes que rencontre actuellement votre administration dans la gestion nationale du spectre (par exemple différents domaines dans la gestion nationale du spectre, voir la Partie II du présent questionnaire - Pièce jointe 2).

3 Désignation d'un coordonnateur pour la correspondance relative à ce questionnaire (Parties I et II)

Vous voudrez bien désigner au sein de votre administration/organisation un coordonnateur susceptible de répondre à toute demande ultérieure concernant le présent questionnaire.

Exemples de pages de l'extrait du tableau d'attribution des bandes de fréquences à inclure dans le questionnaire

**Attribution aux services de radiocommunication dans la bande 29,7-960 MHz
 extrait de l'article S5 du Règlement des radiocommunications 29,7-47 MHz**

Allocation aux services			Attribution nationale	Observations
Région 1	Région 2	Région		
47-68 RADIODIFFUSION S5.162A S5.163 S5.164 S5.165 S5.169 S5.171	47-50 FIXE MOBILE	47-50 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION		
	50-54 AMATEUR S5.166 S5.167 S5.168 S5.170			
	54-68 RADIODIFFUSION Fixe Mobile	54-68 FIXE MOBILE RADIODIFFUSION		
	S5.172			
68-74,8 FIXE MOBILE sauf mobile aéronautique S5.149 S5.174 S5.175 S5.177 S5.179	68-72 RADIODIFFUSION Fixe Mobile S5.173	68-74,8 FIXE MOBILE S5.149 S5.176 S5.179		
	72-73 FIXE MOBILE			
	73-74,6 RADIOASTRONOMIE S5.178			
	74.6-74,8 FIXE MOBILE			

PIÈCE JOINTE 2

QUESTIONNAIRE - PARTIE II

(A remplir par les Administrations uniquement)

Questions générales sur la gestion nationale du spectre

Pays _____

Les questions générales suivantes sur la gestion nationale du spectre s'inspirent en partie des principes fondamentaux de gestion de spectre décrits dans le Manuel intitulé "Gestion nationale du spectre". Si vous manquez de place pour répondre aux questions, n'hésitez pas à joindre un feuillet supplémentaire.

- 1 Existe-t-il dans votre pays une Loi régissant la gestion du spectre? OUI NON
– Dernière date à laquelle cette loi a été changée ou modifiée?
– Envisage-t-on de changer cette loi? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

- 2 Avez-vous publié des règlements et des procédures pour la gestion nationale du spectre (services de radiocommunication, prescriptions concernant les licences, etc.)? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

- 3 Avez-vous publié un tableau national d'attribution des bandes de fréquences OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

- 4 Existe-t-il des spécifications techniques régissant l'utilisation nationale du spectre? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

5 La nécessité d'un réaménagement des attributions de fréquences s'impose-t-elle dans votre pays*? OUI NON

* Par "réaménagement" on entend le processus d'envergure nationale dans le cadre duquel il est procédé à une évaluation pour 1) déterminer si il y a certaines portions de spectre dont l'utilisation est limitée et 2) si ces portions de spectre peuvent être réattribuées pour pouvoir fournir des services de radiocommunication qui exigent de plus en plus de spectre.

- Si tel est le cas, avez-vous mis au point une stratégie pour procéder à ce réaménagement dans les bandes de fréquences concernées et pour des services de radiocommunications donnés? OUI NON
- Veuillez définir la stratégie mise en place et indiquer éventuellement comment vous avez consulté les utilisateurs concernant les dépenses que pourrait occasionner cet éventuel réaménagement.

.....
.....

6 Quel est le coût total des fonctions de gestion nationale de spectre effectuées par votre gouvernement (en francs suisses)?

- Comment financez-vous ces fonctions de gestion du spectre?

.....
.....

7 Avez-vous une méthode permettant de fixer les redevances que doivent acquitter les utilisateurs du spectre? OUI NON

- Dans l'affirmative, décrivez la brièvement.

.....
.....

8 Avez-vous des bases de données centralisées pour la gestion du spectre? OUI NON

- Quelle est la taille approximative de votre base de données (nombre de fiches)?
- Avez-vous un système de gestion automatisée de bases de données (SGBD)? OUI NON
- Quel SGBD utilisez-vous?
- Ces fiches concernant les assignations de fréquence sont-elles accessibles au public? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

9 Notifiez-vous des assignations de fréquences à l'UIT? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

10 Avez-vous une politique et une fonction de planification pour la gestion nationale du spectre (par exemple une stratégie nationale pour l'utilisation future du spectre)? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

11 Effectuez-vous des analyses techniques des demandes d'assignations de fréquences? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

12 Effectuez vous un contrôle des émissions? OUI NON

- Nombre de stations fixes
 - installations disponibles dans ces stations
 - contrôle des émissions jusqu'àMHz
 - radiogoniométrie jusqu'àMHz
- Nombre de stations mobiles
 - installations disponibles dans ces stations
 - contrôle des émissions jusqu'àMHz
 - radiogoniométrie jusqu'àMHz

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

13 Effectuez-vous des analyses techniques des plaintes pour brouillages? OUI NON

- Avez-vous mis en place un processus de consultation avec le gouvernement ou une organisation non gouvernementale, pour trouver une solution à ces plaintes? OUI NON

Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?

.....
.....

- 14 Quels ordinateurs et quels systèmes d'exploitation utilisez-vous pour la gestion nationale du spectre?
- Type d'ordinateurs
 - Système(s) d'exploitation
- Avez-vous constaté des problèmes? Si oui, avez-vous besoin de l'assistance de l'UIT pour les résoudre?
-
-
- 15 Nombre de techniciens/de non-techniciens travaillant à la gestion nationale du spectre
- 16 Nombre de fonctionnaires d'appui employés à la gestion nationale du spectre?
- 17 Décrivez la structure de gestion du spectre de votre pays (joindre une copie de l'organigramme).
- 18 Utilisez-vous les Manuels et Rapports de l'UIT:
- a) Manuel sur la gestion nationale du spectre, édition 1995?
 - b) Manuel sur le contrôle du spectre¹, édition 1995?
 - c) Application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique, 1999?
 - d) Conception des systèmes de radiodiffusion en ondes décimétriques, 1999?
 - e) Rapport SM.2012, Aspects économiques de la gestion du spectre, 1997²?
 - f) Logiciel Windows Basic Automated spectrum Management System (WINBASMS), édition 1997, Manuel édition 1997?
- Quels autres informations/autres manuels l'UIT peut-elle vous apporter?
-
-

¹ Le Manuel sur le contrôle du spectre est actuellement mis à jour; vous êtes donc invités à prendre contact avec M, Jan Verduijn (NL), rapporteur désigné du Groupe de travail 1C de la Commission d'études 1 de l'UIT-R pour signaler toutes les observations que vous souhaiteriez voir figurer dans la version future de ce manuel.

² Le Rapport SM.2012 a été mis à jour en septembre 1999. Cette nouvelle version devrait être disponible dans les trois langues de travail d'ici _____.

PIÈCE JOINTE 3

Rapport sur les questionnaires précédents relatifs aux besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion nationale du spectre des fréquences**1 Rappel**

Le Président de la Commission d'études 1 a fait diffuser aux pays en développement un questionnaire pour obtenir des informations sur leur gestion du spectre. Les questions reprenaient les éléments fondamentaux de la gestion nationale du spectre décrits dans le Manuel "Gestion nationale du spectre". Les résultats obtenus sont présentés dans les paragraphes qui suivent. La liste des soixante-deux pays qui ont répondu au questionnaire est donnée dans le Tableau 1.

2 Résultats des discussions concernant le questionnaire**2.1 Loi sur les télécommunications**

Soixante-sept pour cent des pays ont déclaré avoir une loi sur les télécommunications récente. Les dates de promulgation dans certains pays font apparaître que cette loi devrait à tous le moins être revue. Il ressort des discussions avec certains des pays que cette loi devrait être modifiée et étoffée afin de promouvoir une utilisation efficace du spectre. La Commission d'études 1 de l'UIT-D a examiné ce point dans le cadre de la Question 2/1 et a élaboré un rapport.

2.2 Tableau d'attribution

Soixante-cinq pour cent des pays ont déclaré avoir un Tableau d'attribution à jour. Il est actuellement revu dans de nombreux pays compte tenu des progrès de la technologie; cet examen aboutira vraisemblablement à une modification. Il ressort des discussions de la Commission d'études 1 que cette question mérite d'être approfondie afin de déterminer les principes fondamentaux à suivre pour l'élaboration des Tableaux d'attribution et des services qui devraient y figurer. Il conviendrait de mettre à disposition un logiciel pour permettre d'interpréter et d'utiliser facilement ce type de tableau dans le traitement des licences d'assignation de fréquence (voir le catalogue de logiciels de l'UIT).

2.3 Règlements et procédures nationaux

Quatre-vingt-six pour cent des pays ont déclaré utiliser des règlements et des procédures pour administrer les activités de gestion nationale du spectre. Les chiffres ne font pas apparaître l'existence d'un gros problème dans ce domaine, mais les discussions avec bon nombre de pays montrent que ces règlements et procédures sont incomplets. La Commission d'études 1 devrait étudier les domaines et principes types à prendre en considération pour élaborer des règlements et des procédures au niveau national.

2.4 Spécifications techniques pour l'utilisation du spectre

Cinquante-deux pour cent des pays ont déclaré avoir des normes d'utilisation du spectre. Il est généralement admis que les pays en développement n'ont ni le personnel ni les compétences pour élaborer des normes de radiocommunication. Ces pays utilisent essentiellement les normes d'autres pays ou de groupes régionaux. La Commission d'études 1 a dressé une liste de paramètres à

respecter pour gérer et utiliser de façon efficace le spectre des fréquences. Cette liste pourrait aider ces pays à élaborer des normes de radiocommunication, éventuellement à partir d'un ensemble limité de paramètres recommandés, d'où un processus plus simple et moins long qu'à l'accoutumée.

2.5 Données sur la gestion du spectre

Soixante-dix-huit pour cent des pays ont déclaré procéder à la collecte des données pour la gestion du spectre. Le nombre d'assignations de fréquence inscrites varie de 200 000 à 500 000 d'un pays à l'autre. Il est surprenant que très peu de pays collectent peu, voire aucune données de gestion du spectre. On a effet besoin de données pour gérer efficacement le spectre. Elles ont été décrites dans le Manuel intitulé "Application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique". Demain, il faudra définir de nouvelles orientations pour bien utiliser ces données dans la gestion du spectre, d'où la nécessité de nouveaux documents expliquant comment utiliser efficacement divers types de données et les données spécifiques dont on a besoin pour constituer ces fichiers de données. Il apparaît par ailleurs, que le nombre de données disponibles dans le système TeraSys(LIF) est limité car les pays ne notifient pas toujours les informations à l'UIT.

2.6 Politique et planification

Soixante-treize pour cent des pays ont déclaré s'impliquer dans la planification et la politique de gestion nationale du spectre. Les observations reçues font apparaître qu'il s'agit d'une activité très importante et que cette question devrait être approfondie. Les critères de brouillage utilisés pour les assignations de fréquence, qu'il s'agisse des assignations par bloc ou des procédures d'espacement des fréquences, doivent être examinés avec une attention toute particulière. Seraient concernées également les procédures d'assignation des fréquences du BR, le cas échéant, et une procédure générale pour chaque région du monde.

2.7 Assignation des fréquences et octroi des licences

Quatre-vingt-dix pour cent des pays ont déclaré assigner des fréquences et octroyer des licences. Ces fonctions sont essentielles pour la gestion du spectre et il n'est pas surprenant que tant de pays aient répondu par l'affirmative. Les discussions ont fait apparaître que ce sont les pays qui assignent beaucoup de fréquences qui ont besoin tout particulièrement de procédures automatisées. Il ressort également que la Commission d'études 1 après un débat général sur cette question, devrait adopter une Recommandation définissant des procédures générales. Il faudrait proposer diverses solutions à ce problème, y compris des procédures très élémentaires ou des procédures simples pour les pays en développement.

2.8 Contrôle des émissions et vérification du respect des règlements

Soixante-sept pour cent des pays ont déclaré procéder au contrôle des émissions. Trente-neuf pour cent ont déclaré procéder à une vérification du respect des règlements mais pas au contrôle des émissions. En règle générale, certains pays ont déclaré procéder au contrôle des émissions sans toutefois recourir à des procédures de vérification du respect des règlements en cas de brouillage préjudiciable. Ces procédures relèvent de la responsabilité de chaque pays. De l'avis de certains, la Commission d'études 1 devrait avoir en ce qui concerne le contrôle des émissions, des responsabilités allant au-delà de celles indiquées dans le Manuel sur le contrôle du spectre afin d'aider les pays en développement. Le nombre de stations de contrôle des émissions fixes varie de 1 à 22 et celui des stations mobiles de 0 à 26.

2.9 Liaison et consultation

Soixante et onze pour cent des pays ont indiqué qu'ils étaient, sous une forme ou une autre, en liaison et en consultation avec ceux désireux d'obtenir des informations sur les activités de gestion du spectre. Vingt-neuf pour cent seulement ont donc indiqué ne pas donner d'information sur la gestion du spectre mais il n'apparaît pas à la lecture des réponses que des informations aient été fournies à tous ceux qui en avaient fait la demande. Il conviendrait d'élaborer un manuel ou un document simple sur la gestion du spectre qui insisterait sur l'importance d'avoir un processus ouvert de liaison ou de consultation pour les questions de gestion du spectre. Par ailleurs, les informations sur les tarifs ou les redevances à verser pour l'obtention de licences ont été jugées importantes pour les pays en développement. Il serait utile d'avoir des "réunions d'information" sur les aspects généraux de la gestion du spectre dans différentes régions du monde. Ces réunions pourraient être organisées et financées par le BR et le BDT.

2.10 Ingénierie de gestion du spectre

Près de cinquante pour cent des pays ont indiqué procéder à des analyses des brouillages et de l'utilisation du spectre, et faire des calculs sur l'efficacité ou l'assignation des fréquences. Ceci représente à peu près la moitié des activités liées à l'assignation des fréquences (voir le § 2.7) et fait apparaître qu'aucune évaluation technique n'est faite dans la moitié des cas. Le manuel sur la gestion nationale du spectre donne d'autres indications dans ce domaine. Un mini Manuel et des séminaires de gestion du spectre pourraient apporter une assistance supplémentaire.

2.11 Ingénierie informatisée

Aux trois questions sur le sujet, près de cinquante pour cent des pays ont répondu qu'ils procédaient à une analyse technique automatisée (même pourcentage que celui indiqué au paragraphe précédent), et qu'ils utilisaient un type de système de gestion de base de données (SGBD) et un système informatique pour l'appui administratif. La réponse aux deux premières questions est surprenante. Les réponses à la troisième font apparaître que l'analyse technique ou l'ingénierie du spectre sont informatisés ou n'existent pas, fait surprenant car de nombreux calculs peuvent être faits à la main même s'il est vrai que les calculs complexes nécessitent en règle générale un logiciel informatique.

2.12 Cinquante-neuf pour cent des pays ont déclaré utiliser un système de gestion de bases de données (SGBD) pour la gestion du spectre. Dans de nombreux cas ce système n'est pas parfait et doit être amélioré. On attend encore la réponse à la deuxième question sur les SGBD étant donné que de nombreux pays en développement ont demandé une assistance pour mettre en place un système de ce type; par ailleurs aucun SGBD général comme le WINBASMS n'existe à ce jour. On peut conclure qu'en règle générale un système comme le système WINBASMS adapté à de petits pays en développement est aussi nécessaire pour des pays plus grands ou de taille moyenne. Globalement les informations contenues dans le Questionnaire et les discussions en Commission d'études ont montré qu'on utilise un logiciel informatisé et qu'il faut en encourager l'emploi (manuels ou séminaires). L'utilisation des programmes WINBASMS et ASMS devrait se poursuivre afin qu'on puisse disposer plus facilement d'un logiciel SGBD général pour tous les services de radiocommunication et pour tous les pays.

2.13 Types d'ordinateurs

Les différents types d'ordinateurs allaient d'ordinateurs 486 à divers ordinateurs Pentium.

2.14 Systèmes d'exploitation

Le système d'exploitation variait d'un pays à l'autre: un petit nombre de pays utilisent encore le système DOS, la plupart des pays utilisent WINDOWS et quelques-uns WINDOWS 3.1 N.T et UNIX.

2.15 Nombre de techniciens et non-techniciens travaillant à la gestion du spectre

Le nombre de techniciens variait de 1 à 450, celui des non-techniciens de 0 à 250. Il n'y a pas de corrélation entre le nombre de techniciens et celui des non-techniciens employés par les pays.

3 Généralités

Le nombre des réponses aux questions a progressé d'environ 4% par rapport à l'enquête précédente, résultat certainement encourageant même si un examen de ces réponses fait apparaître qu'il reste encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines. De plus, bon nombre de pays ont indiqué qu'il faut encore beaucoup travailler dans des secteurs comme la réglementation, l'assignation des fréquences, les normes, les structures de données, les brouillages et les techniques informatiques.
